

JEUNESSE



De puis six mois que je suis Commissaire National Jeunesse, j'ai fait un certain nombre de constatations, j'ai entendu des remarques et des critiques me sont parvenues. Certaines actions correctrices ont déjà été entreprises : c'est le cas notamment en ce qui concerne la modification des catégories d'âge. C'est le cas également pour le remaniement du règlement touchant les « Scolaires ». Ces modifications ont été proposées et acceptées par le Conseil d'Administration de la FPF qui s'est réuni le 11 mai dernier à Marly-le-Roi.

Certaines critiques sont probablement dues à une incompréhension liée à une méconnaissance de certains points du règlement du Critérium National Jeunesse. Je pense notamment à la façon dont sont attribués les prix de Pontivy, Chalon-sur-Saône et Mercurey. Je vais donc essayer ici d'en expliquer le principe et quelle est la méthode utilisée pour leur attribution.

Le Critérium National Jeunesse est doté non seulement par nos sponsors mais aussi par des villes partenaires qui offrent des séjours photographiques sur leur commune. J'utilise volontairement le mot « séjour » au lieu de stage car ce ne sont pas tous des stages. Le prix de Mercurey, lui, est un stage, car il propose au lauréat une action de formation dans le but de faire évoluer ses connaissances. Chalon-sur-Saône et Pontivy sont plutôt à assimiler à des séjours photographiques. Séjours pendant lesquels il sera demandé aux lauréats de réaliser un travail photographique sur un thème imposé par la ville d'accueil. Les sommes engagées, par elles, pour accueillir ces jeunes ne sont pas négligeables. Il y a donc une obligation de résultat pour toutes les parties, villes, lauréats et FPF. En décidant d'attribuer tel prix à tel lauréat, la FPF engage non seulement sa responsabilité mais aussi sa crédibilité. C'est pour ces raisons, pas toujours bien perçues, que ces différents prix ne sont pas forcément attribués dans l'ordre du classement obtenu par addition arithmétique des notes. Ce point particulier est inscrit, peut-être de façon maladroite, dans le règlement puisqu'il est dit que ces récompenses sont attribuées à « l'un »

des lauréats. Ce premier classement a tout de même son utilité puisque c'est à partir de celui-ci que sont retenus les cinq auteurs à qui pourra être attribué un séjour photographique.

Le travail des cinq premiers de chaque catégorie papier est donc revu par un « **jury étendu** ». Jury composé des trois juges, du Commissaire National Jeunesse et du Président du Club organisateur ou du Commissaire Jeunesse de l'Union Régionale organisatrice. Il ne s'agit nullement ici de faire se déjuger les trois premiers juges. Ces cinq personnes établissent un second classement qui, avec des critères plus rigoureux et plus précis, va plus loin que le seul impact visuel d'une image. Ce qu'on ressent en voyant une image est certes très important, voire essentiel, mais ce n'est pas suffisant. En plus de l'émotion éprouvée à la première lecture, il faut essayer d'évaluer le plus précisément possible : la maturité photographique de l'auteur, la cohérence de sa démarche photographique, la qualité des photographies, la maîtrise des techniques mises en œuvre et la valorisation de l'image par sa mise en forme et sa présentation. De plus, au moment de cette délibération, le jury a connaissance des thèmes que les lauréats auront à traiter. Enfin, dernière précision très importante : à aucun moment ce jury n'a connaissance du nom des auteurs.

Une Charte d'attribution de ces prix a été rédigée. Elle en précise les conditions exactes d'octroi et est accessible à tous, dès maintenant, sur le site Internet de la FPF ou sur simple demande au secrétariat fédéral.

Je terminerai en invitant tous les jeunes qui nourrissent une passion pour la photographie à ne pas se décourager. Si ça n'a pas marché cette année, ça marchera l'année prochaine. La photographie est un art. Un art certes difficile, mais ô combien passionnant, où le travail trouve souvent la reconnaissance qu'il mérite. « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ». Alors n'hésitez pas à inciter tous les jeunes talents qui nous entourent à participer à nos compétitions pour nous faire découvrir la qualité de leur travail. À ce propos, le Critérium National Jeunesse 2004 se déroulera les 13 et 14 mars 2004 à Château-Thierry (02). Venez nombreux.

Albert Debièvre
Commissaire Jeunesse

CRITÉRIUM

BUTS

Encourager et faire découvrir de jeunes photographes sous l'égide de la Fédération Photographique de France.

RÉCOMPENSES

Les cinq premiers de chaque classement seront récompensés par dotations, publication, exposition, diplômes ou abonnements à *France Photographie*.

Le prix moins de 18 ans :

Dotation Minolta pour le lauréat.

Les prix 18-21 ans :

- Le prix de la ville de Chalon-sur-Saône - Kodak sera attribué, par un jury étendu, selon la Charte établie, à l'un des lauréats de la catégorie papier 18-21 ans. Le prix est un séjour photo d'une durée de 15 jours en juillet 2004, tous frais payés, à Chalon-sur-Saône (71). Pendant ce séjour, le lauréat aura à réaliser un travail de commande sur un thème choisi par la ville organisatrice.

- Le prix du CIFA de Mercurey, une semaine de stage photographique au CIFA de Mercurey, sera attribué dans les mêmes conditions.

Le prix 22-25 ans :

Le prix de la ville de Pontivy sera attribué, par un jury étendu, selon la Charte établie, à l'un des lauréats de la catégorie papier 22-25 ans. Le prix est un séjour photo d'une durée de 15 jours pendant l'été 2004, tous frais payés, à Pontivy (56). Pendant ce séjour, le lauréat aura à réaliser un travail de commande sur un thème choisi par la ville organisatrice.

Le Critérium National Jeunesse 2004 sera jugé en public les **13 et 14 mars 2004**. Il sera organisé par le Photo-Club de Château-Thierry (02).

RÈGLEMENT

Le Critérium National Jeunesse est ouvert à tous les jeunes photographes âgés de moins de 25 ans, à la date du **1^{er} janvier 2004**. Ils sont répartis en 4 catégories :

A - moins de 18 ans : n'ayant pas 18 ans à la date ci-dessus.

B - de 18 à 21 ans : ayant 18 ans et pas encore 22 ans à la date ci-dessus.

C - de 22 à 25 ans : ayant 22 ans et moins 25 ans à la date ci-dessus.

M N A T I O N A L J E U N E S S E 2 0 0 4

RÈGLEMENT

D - Scolaires : Travail collectif réalisé par des élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées.

Catégorie A : moins de 18 ans : Le sujet est libre.

Chaque participant peut présenter trois photographies. Elles seront **jugées individuellement**. Le classement sera établi sur la somme des trois notes. Les participants présentant trois photographies concourront également pour le classement par auteur.

Catégorie B : de 18 à 21 ans : Le sujet est libre.

Chaque participant présentera une série de quatre photographies sur un même thème. Ce thème sera jugé dans son ensemble. L'auteur devra préciser le titre de son thème. Il n'y aura donc qu'une seule note pour l'ensemble du travail présenté.

Catégorie C : de 22 à 25 ans : Le sujet est libre.

Chaque participant présentera une série de cinq photographies sur un même thème. Le thème traité devra avoir une démarche cohérente, soit en racontant une histoire (reportage, fiction...), soit en traitant un thème unique (paysages, portraits, fleurs...). Il n'y aura donc qu'une seule note pour l'ensemble du travail présenté. Le thème présenté n'aura qu'un seul titre pour l'ensemble des photographies et les épreuves devront être obligatoirement numérotées selon l'ordre de lecture souhaité par l'auteur. Le thème sera jugé selon l'ordre ainsi défini.

Catégorie D : Scolaires :

Le travail demandé aux scolaires devra s'inscrire dans une démarche pédagogique. Il sera une réflexion commune sur un sujet libre et unique, choisi par les participants eux-mêmes. Ce travail sera encadré par un des membres de l'équipe enseignante ou un intervenant extérieur en charge du projet. Le nombre de participants n'est pas limité. Toutefois, les élèves participants devront faire partie d'une même classe ou d'un même groupe dans le cadre d'un C.E.L. Le bordereau sera rempli au nom de l'établissement, classe de..., encadré par... Le format des photos et de la présentation sont les mêmes que ceux mentionnés plus loin.

• Pour les **écoles primaires**, un dossier

de 8 photos sera demandé.

- Pour les **collèges**, un dossier de 12 photos sera demandé.
- Pour les **lycées**, un dossier de 15 photos sera demandé.

PARTICIPATION

La participation est gratuite pour les jeunes en possession de la carte "Photographe 2003-2004" de la Fédération Photographique de France.

Pour les non fédérés, il sera demandé une participation de 5 € pour un envoi individuel ou pour les scolaires et 11 € pour un envoi groupé.

Les participants recevront les résultats du jugement avant le **31 mars 2004**. Les photographies seront réexpédiées dans leur emballage d'origine par le Club organisateur avant le **31 mars 2004**, sauf celles qui seront sélectionnées pour exposition ou publication. Dans ce cas, elles seront réexpédiées plus tard par la Fédération Photographique de France. Le Critérium National Jeunesse comporte deux sections : Diapositives et Papiers (Couleur et Noir et Blanc confondus). Chaque participant peut présenter des photographies dans les deux sections. Sur chaque photographie (sur le cache des Diapos ou au dos pour les photos papier) seront mentionnés : les nom et prénom de l'auteur, le titre de la photographie et, si l'auteur est fédéré, le n° de sa carte fédérale. Utiliser de préférence les étiquettes de la FPF.

Diapositives : Le sujet est libre.

Chaque participant peut présenter quatre diapositives. Elles seront jugées individuellement. Les diapositives (format 24 x 36 mm) seront montées sous cache verre (format 5 x 5 cm). Un point de repérage rouge sera situé en bas à gauche quand on regarde la diapositive dans son sens de lecture, en haut à droite dans le sens de projection.

Papiers :

Il n'y a pas de distinction entre photographie Noir et Blanc et photographie Couleur, de même qu'il n'y a pas de distinction entre argentique et numérique.

Le tout sera jugé en même temps.

Le format fini est de 30 x 40 cm. Un montage sous "passe-partout" est conseillé. Le format de l'image sera compris entre 10 x 15 et 30 x 40 cm. Il peut y avoir plusieurs photographies sur un même montage.

Les photographies sous cadre ou sous verre ne seront pas acceptées.

ENVOIS

Les bordereaux de participation seront rédigés en lettres capitales d'imprimerie et en deux exemplaires. Le premier sera à adresser au Commissaire National Jeunesse, le second au Club organisateur. Les photographies, accompagnées du bordereau de participation et des éventuels frais de participation, devront parvenir au plus tard, cachet de la poste faisant foi, le **21 février 2004** à :

M. Gérard Antoine
10, rue Michel-Simon
51100 REIMS
Tél. : 03 26 36 19 55
e-mail : ANTOINEGerard@aol.com

Les images présentées sont réputées libres de tous droits notamment en ce qui concerne les personnes ou les biens photographiés. L'auteur ou ses ayants droits autorise la Fédération Photographique de France à utiliser les images retenues pour publication dans *France Photographie*, dans tous documents de formation ou de promotion de la fédération, quels qu'en soient les supports (papier ou CD-Rom) et sur les sites Internet de la FPF. Les prescriptions communes à toutes les compétitions fédérales s'appliquent, sans aucune restriction, au Critérium National Jeunesse.

Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés, de même que les envois non accompagnés des éventuels frais de participation (chèque à l'ordre du Photo-Club de Château-Thierry).

Les décisions du jury et du Commissaire National Jeunesse de la FPF seront sans appel et le fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Commissaire National Jeunesse de la Fédération Photographique de France :

M. Albert Debiève
59, rue d'Arlatan
Mas Boussard
13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU
Tél. : 04 90 47 92 54
e-mail : albert.debieve@wanadoo.fr

Fédération Photographique de France

Critérium National Jeunesse 2004

Afin de faciliter la tâche des organisateurs et simplifier les modalités de jugement, merci de bien vouloir apporter le plus grand soin à la rédaction de ce bordereau.

Ce bordereau est disponible sur le site Internet de la FPF où il peut être téléchargé.
Vous pouvez le photocopier en deux exemplaires : un à joindre avec votre envoi, l'autre à adresser au Commissaire National Jeunesse

Nom :

N° de carte :

Prénom :

Nom de Club :

Adresse :

Date de naissance* :

C.P. :

Téléphone* :

Ville :

e-mail :

Pour les scolaires, coordonnées de l'Établissement.

* À renseigner obligatoirement.

Catégories.

Individuels

Moins de 18 ans

18 à 21 ans

22 à 25 ans

Scolaires

Etablissement :

Animateur :

Primaire

Collège

Lycée

Préciser la classe obligatoirement.

Diapositives.

Photos individuelles

1	
2	
3	
4	

Dans cette catégorie, le nombre de diapositives est fixé à 4. Le nombre de diapositives est le même quelle que soit la catégorie d'âge. **Une note par photo.** Le classement se fait par totalisation des trois notes.

Papier moins de 18 ans. Photos individuelles

1	
2	
3	

Dans cette catégorie, le nombre de photographies est fixé à 3. Les photos ne sont pas numérotées. **Une note par photo.** Le classement se fait par totalisation des trois notes.

Papier 18 à 21 ans. Série de 4 Photographies

TITRE DE LA SÉRIE	
-------------------------	--

Dans cette catégorie, le nombre de photographies est fixé à 4. Les photos peuvent être numérotées. Si elles le sont, elles seront jugées dans cet ordre. **Une seule note sera attribuée pour la série.**

Papier 22 à 25 ans. 5 Photographies sur le même thème

TITRE DU THÈME	
----------------------	--

Dans cette catégorie, le nombre de photographies est fixé à 5. Les photos sont obligatoirement numérotées. Elles seront jugées dans cet ordre. **Une seule note sera attribuée pour le thème.**